


ANNEXE 2

Les niveaux de service des routes départementales pour la viabilité hivernale et les mesures d'accompagnement sont les suivantes :

- Niveaux de service (selon carte jointe en ANNEXE 1) :
 - o S1 : traitement entre 3h et 23h ;
 - o S2 : traitement entre 3h et 20h ;
 - o S3 : traitement entre 5h et 20h ;
 - o Les autres routes ne seront pas traitées (ni salage, ni déneigement) voire fermées. Une signalisation spécifique sera mise en place.

- Mesures d'accompagnement :
 - o interdiction de la circulation des poids lourds de plus de 3,5 T sur les cols du Bonhomme et de la Schlucht lors d'un épisode neigeux ;
 - o conduite sans accompagnateur généralisée à l'ensemble du département (des dérogations liées à la spécificité du circuit ou du matériel utilisé pourront être mises en œuvre) ;
 - o début d'activation de la période de viabilité hivernale décalé de 15 jours à savoir mi-novembre en montagne et début décembre en plaine.



**Conseil départemental
Haut-Rhin**

DIRECTION des ROUTES et des TRANSPORTS

**Projet d'évolution
des niveaux de service VH**

- S1 Routes traitées entre 3h et 23h
- S2 Routes traitées entre 3h et 20h
- S3 Routes traitées entre 5h et 20h
- Routes non traitées en agglomération
- Routes non traitées hors agglomération
- Routes fermées